



DÉMARCHE CONSENSUELLE

La direction et les membres du CPEPE prennent les décisions
(éléments de l'Entente locale 4-3.03 A)

- 1- Les critères de répartition des fonctions et responsabilités y compris celles des chefs de groupe
- 2- Le contenu des journées pédagogiques
- 3- Les modalités d'application des nouvelles méthodes pédagogiques
- 4- L'organisation des rencontres parents-enseignants
- 5- Le système de surveillance
- 6- Le système de remplacement d'urgence
- 7- Les modalités d'application de l'opération *Portes ouvertes*
- 8- Les modalités de l'entrée progressive

